

Novembre 2015



Groupe de Recherche et de Plaidoyer
sur les Industries Extractives



PARTENARIAT AFRIQUE CANADA

Côte d'Ivoire

TORTIYA, QUAND LE DIAMANT FAIT PERDRE LA TÊTE

Rapport réalisé pour le GRPIE par Koffi K. Michel Yoboué
avec les contributions du Dr José Darrozes, Dr Bernard Elyakime et du Dr Eric Maire



Publié en Novembre 2015 par le GRPIE (Groupe de Recherche et de Plaidoyer sur les Industries Extractives) avec Partenariat Afrique Canada (PAC).

Toute reproduction, même partielle, doit mentionner le titre et le nom des auteurs mentionnés-ci dessus comme étant les propriétaires des droits d'auteurs.

Ce rapport est établi à partir des enquêtes de terrain et de sources jugées fiables par le GRPIE, mais le GRPIE n'est pas responsable de leur exhaustivité. Ce rapport est fourni à titre informatif et à des fins de plaidoyers. Les opinions et informations fournies sont valables à la date d'émission du rapport et sont sujettes à modification.

Produit grâce à l'appui de l'Union européenne.

© GRPIE et Partenariat Afrique Canada
Novembre 2015

Partenariat Afrique Canada
331 Cooper Street, Suite 600
Ottawa, Ontario, K2P 0G5, Canada
info@pacweb.org
www.pacweb.org

Photo de couverture : Lavage de gravier par des exploitants artisanaux de diamant dans la rivière Bou.
Crédit : M.Yoboué/ GRPIE 2015.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
RECOMMANDATIONS	4
I. TORTIYA, UNE VILLE PAS COMME LES AUTRES	7
1. La SAREMCI donne naissance à Tortiya	7
2. Un village qui n’a jamais eu de chef	7
II. APPROCHE METHODOLOGIQUE	8
1. Paramètres environnementaux et autres éléments d’étude	8
2. Collecte des données	8
III. UNE RESERVE DE RESSOURCES DIAMANTIFERES NON NEGLIGEABLE	9
IV. LE REGNE DES CLANDESTINS ET DE L’ANARCHIE	10
1. Les exploitants artisanaux de Tortiya, tous des clandestins	11
2. Le travail des femmes et des enfants, une réalité	11
3. Lieux de prolifération de produits dangereux	12
V. DES DEGATS ENVIRONNEMENTAUX CATASTROPHIQUES	13
1. Des constats alarmants sur les pratiques et réalités	13
2. Perceptions et préjugés des exploitants artisanaux	18
VI. ABSENCE DE TRAÇABILITE DE LA CHAINE DE COMMERCIALISATION LOCALE	21
CONCLUSION	23

INTRODUCTION

En 2005, le Conseil de Sécurité des Nations Unies (Résolution 1572) a imposé des sanctions sur les diamants bruts en provenance de la Côte-d'Ivoire en raison d'un conflit politico-militaire. Ces sanctions ont renforcé l'exclusion de la Côte-d'Ivoire du Processus de Kimberley auquel le gouvernement national avait volontairement adhéré en fin 2002, pour limiter le flux de revenu destiné essentiellement aux rebelles du nord.¹ Le secteur diamantifère en Côte-d'Ivoire compte, selon des estimations modérées, 20 000 exploitants artisanaux qui produisaient environ 300 000 carats² dont la valeur est estimée à approximativement à 23 millions de dollars par année.³ Bien que cela soit une part relativement petite de la production mondiale de diamants (estimée à une valeur de 11 milliards de dollars en 2006⁴), la quasi-totalité de ces diamants ne passait pas encore au travers des canaux internationaux légitimes, jusqu'à fin 2014.

Conscients des efforts réalisés par la Côte d'Ivoire en vue de parvenir à la normalisation du secteur du diamant, le Conseil de sécurité des Nations Unies, depuis le 29 avril 2014, a levé cet embargo qui frappait ce secteur. Désormais la Côte d'Ivoire tente de finaliser sa chaîne légale de traçabilité.

Dans cette perspective post-embargo, le gouvernement semble plutôt s'intéresser à la zone de Séguéla⁵ où deux bureaux d'achat de diamants viennent d'être agréés, avec la présence de l'encadrement de la SODEMI⁶. La seconde zone diamantifère du pays, localisée à Tortiya est, quant à elle, complètement abandonnée et l'exploitation se fait sans respect d'aucune règle. Le décret gouvernemental de janvier 2015 portant sur l'attribution d'un permis de recherche minière pour le diamant à la Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI) à Tortiya, dans les Départements de Niakaramadougou, de Korhogo et de Dikodougou, n'a encore rien changé.

L'exploitation artisanale du diamant à Tortiya à l'insu de la communauté nationale et internationale, conduit progressivement la ville vers un chaos sociétal et environnemental qui

¹ "Conflict diamonds and peace process in Cote d'Ivoire," Bonn International Centre for Conversion, BICC Focus, 2008, 1-7; https://www.bicc.de/uploads/tx_bicctools/focus_8_ivoiry_coast.pdf.

² "Conflict diamonds and peace process in Cote d'Ivoire," Bonn International Centre for Conversion, BICC Focus, 2008, 1-7; https://www.bicc.de/uploads/tx_bicctools/focus_8_ivoiry_coast.pdf.

³ "Loupe Holes: Illicit Diamonds in the Kimberley Process," Partnership Africa Canada and Global Witness, 2008; http://www.pacweb.org/Documents/diamonds_KP/Loupe_Holes_nov2008-eng.pdf.

⁴ Le site Web SCPK Statistics estime la production mondiale de diamants à plus de 11 milliards de dollars en 2006 [Accessible à : http://mmsd1.mms.nrcan.gc.ca/kimberleystats/Global_Summary%20-%202006%20data.pdf].

⁵ Il existe en Côte d'Ivoire deux grandes zones diamantifères, Séguéla et Tortiya.

⁶ La Société d'État pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI) a été créée en 1962 et depuis 1997, elle fonctionne comme une société privée et est autonome en application de la loi 97-519 du 04 septembre 1997. La SODEMI détient des permis d'exploration dans la zone de Séguéla. Le gouvernement ivoirien a confié à la SODEMI un rôle d'appui au développement social des populations vivant dans la zone diamantifère dans le souci de maîtriser l'exode rural en Côte d'Ivoire en lui confiant la mission d'encadrement des communautés minières. A partir de 1984, la SODEMI va organiser les populations villageoises vivant sur son périmètre minier au sein de groupements à vocation coopérative (GVC). Actuellement sur la demande des Sociétés Coopératives, la SODEMI concède dans la zone de Séguéla des parcelles de son permis pour l'exploitation artisanale de diamant.

peut être irrémédiable si rien n'est fait et un plus grand appauvrissement des populations qui n'ayant pas d'autres sources de revenu que le diamant, continuent de commercialiser leur pierre à travers des réseaux clandestins et de contrebande.

L'objectif majeur de cette étude était de mettre en lumière la ville diamantifère de Tortiya à travers une analyse du contexte socio-économique de l'activité minière artisanale et son impact sur la vie des populations et sur l'environnement. Notre souci est de susciter la prise de conscience des autorités gouvernementales ivoiriennes sur la nécessité de mettre en place des politiques qui permettraient aux acteurs du secteur artisanal de Tortiya de formaliser toutes leurs opérations. En effet, cette formalisation inclut une gamme importante d'activités, notamment l'enregistrement des mineurs, des concessions minières et l'octroi d'autorisation aux exploitants.

De façon spécifique, l'étude cherchait à récolter et analyser des informations pertinentes visant à mettre en exergue, les conditions particulières de l'extraction artisanale de diamant dans la ville de Tortiya. Ces conditions qui font la spécificité de cette ville, génèrent des dégâts sociaux et environnementaux que nous présenterons dans les chapitre III et IV. Une réflexion sur le réseau domestique de commercialisation du diamant de Tortiya (Chapitre V) et sur ses ramifications pourraient permettre de proposer des pistes de solutions et pousser les autorités gouvernementales ivoiriennes à améliorer l'effectivité des stratégies pour la mise en pratique du Schéma de Certification du Processus de Kimberly et des recommandations de la Déclaration de Washington.

RECOMMANDATIONS

A l'attention du gouvernement ivoirien :

- Respecter ses engagements en mettant en œuvre de façon effective les recommandations de la Déclaration de Washington. Une attention particulière doit être accordée à la nécessité de formaliser et enregistrer les mineurs artisanaux en général mais en particulier ceux de Tortiya ;
- Mettre en place la brigade minière conformément aux dispositions légales pour faire cesser les activités des exploitants miniers clandestins à Tortiya ;
- Commanditer une évaluation sociale et environnementale de la zone de Tortiya pour mieux apprécier l'ampleur du problème afin d'étudier des solutions adaptées pour une meilleure sécurité et tranquillité des habitants ;
- En étroite concertation avec la société civile et les communautés de Tortiya, favoriser l'élaboration et le financement d'abord d'un plan de remédiation social et environnemental, et ensuite d'un plan de développement communautaire ;

- Dénoncer officiellement et publiquement les violations des droits des enfants dans l'exploitation minière artisanale de diamant et veiller à l'application effective à Tortiya, des dispositions légales et réglementaires relatives à la scolarisation obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans ;
- Poursuivre la sensibilisation des communautés locales et entreprendre des actions concrètes visant l'extension de la normalisation de la chaîne de production et de commercialisation du diamant à Tortiya ;
- Doter l'administration minière locale de Tortiya de moyens techniques, logistiques suffisants et renforcer le personnel, pour une plus grande présence et une efficacité dans la recherche et la constatation des infractions à la législation minière ;
- Démontrer sa volonté de faire respecter les exigences minimales du Processus de Kimberley à travers une plus grande mobilisation de l'administration locale à Tortiya ;
- Soutenir le développement du secteur minier artisanal et à petite échelle, et veiller au développement de l'expertise nationale à travers l'élaboration d'une véritable Déclaration de Politique (DP) sur ce secteur dans laquelle, devra être inscrit aux nombres des priorités, la formalisation et le développement local.

A l'attention de la Société d'État pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI) :

- Accélérer son processus d'implantation et de présence à Tortiya conformément au décret de janvier 2015 lui attribuant un permis de recherche minière pour le diamant à Tortiya, dans les Départements de Niakaramadougou, de Korhogo et de Dikodougou ;
- Créer un cadre de concertation et d'échanges avec les communautés locales de Tortiya ; En effet, on constate de façon récurrente que les projets de recherche minière qui ont obtenu un impact durable sont ceux pour lesquels la participation des populations à la prise de décision a été la plus effective ;
- Encourager l'appui direct aux artisans creuseurs locaux dans l'optique de l'accès à des crédits ;
- Appuyer sur le plan technique et commercial les communautés locales de Tortiya encore intéressées par le secteur du diamant à la création de petites entreprises semi-mécanisées, qui améliorerait les conditions de travail, la viabilité de l'activité et les retombées positives pour le tissu économique local ;
- Assurer la formation technique ainsi que le soutien des exploitants miniers artisanaux (en méthodes et techniques semi modernes dans l'exploitation artisanale, disponibilité

de matériels adaptés), à la gestion d'une société coopérative conformément aux nouvelles dispositions réglementaires ;

- Veiller au respect des dispositions légales et réglementaires relatives à la protection et à la réhabilitation environnementale dans la région de Tortiya.

A l'attention de la société civile :

- vulgariser les droits de la femme et de l'enfant, le Code minier et le Règlement minier, afin de faire connaître la loi aux plus marginalisés (creuseurs) dans le but d'une plus grande sensibilisation ;
- S'impliquer efficacement dans les actions visant la responsabilisation des communautés locales et autour des sites miniers en vue de déclencher une prise de conscience collective sur les risques encourus par les enfants et la société lorsque les enfants sont exploités dans les mines artisanales de diamant ;
- Renforcer ses capacités sur le système de certification et de contrôle interne du Processus de Kimberley, afin de jouer pleinement son rôle de monitoring, de contrôle social dans le secteur diamant et d'alerte de l'opinion publique.

I. TORTIYA, UNE VILLE PAS COMME LES AUTRES

Tortiya est une petite ville, située au nord de la Côte d'Ivoire, sur une colline dans la région du Hambol (Katiola), plus précisément à 47 kilomètres de Niakaramandougou, à environ 100 kilomètres au sud de la ville de Korhogo. Les coordonnées géographiques de cette localité sont 8°46'0" N et 5°40'60" W en DMS (degrés, minutes, secondes).

L'histoire de Tortiya est étroitement liée à la découverte du diamant car la ville a été érigée à l'occasion de l'arrivée des populations venues d'horizons diverses à la recherche d'un emploi dans les mines de diamant.

1. La SAREMCI donne naissance à Tortiya

La société anonyme SAREMCI (Société de recherche et d'exploitations minières en Côte d'Ivoire) a été constituée en 1945 et avait entrepris des activités de recherche diamantifère entre fin 1945, début 1946 dans le bassin de la rivière Bou, qui ont abouti à la découverte du gisement éluvio-alluvionnaire de Tortiya dont l'exploitation a débuté en 1948. En fait, l'histoire de Tortiya, commença en 1947 lorsqu'un prospecteur de la société minière SAREMCI y découvrit un gisement diamantifère. Il baptisa l'endroit Tortiya⁷ en hommage au chef-d'œuvre de John Steinbeck Tortilla Flat, qu'il lisait alors. Une ville champignon surgit autour des mines et l'exploitation artisanale s'industrialisa rapidement, avec l'apparition d'une centrale électrique et d'une usine traitant 150 000 à 200 000 carats. En 1974, la SAREMCI, déficitaire, cessa ses activités. Alors commença l'aventure de l'exploitation artisanale.

2. Un village qui n'a jamais eu de chef

Selon un rapport⁸ du projet DPDDA II, les terres constituant aujourd'hui la sous-préfecture de Tortiya, y compris Tortiya ville, auraient été concédées par le village Natiemboro. A Tortiya, on trouve deux groupes autochtones majoritaires, les Sénoufo (du grand groupe nafanan, venus de Natiemboro) et les Tagbwana (venus de Katiola), plus un autre groupe, les Djoula. Y vivent, en plus de nombreuses communautés allochtones venues pour l'exploitation artisanale du diamant : maliens, burkinabés, ghanéens et nigériens.

Il n'y a jamais eu de réel chef à Tortiya, car les deux groupes majoritaires Sénoufo et Tagbana se disputent le pouvoir sur Tortiya. Par contre, les chefs de communautés Sénoufo et Tagbana font office de représentants des communautés autochtones. Selon l'adjoint au maire et les chefs de villages, après le départ de la SAREMCI, les terres – parcelles auraient été oralement remises aux artisans miniers, sans documentation.

⁷ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Tortiya>

⁸ Rapport Diagnostic terre et conflits dans les communautés d'exploitation artisanale du diamant de Séguéla et Tortiya, Mai 2014, du projet DPDDAII (Droit de Propriété et Développement du Diamant Artisanal II) produit par Tetra Tech pour l'Union Européen.

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

1. Paramètres environnementaux et autres éléments d'étude

L'étude qui a duré 2 mois a été conduite par une équipe multidisciplinaire constituée de consultants sociologues, juristes, environnementalistes et des acteurs en économie et développement communautaire durable; avec comme objectif de développer des méthodologies simples et adaptées pour collecter le maximum d'informations environnementales et sur le réseau domestique de commercialisation du diamant. Pour accomplir cette étude, nous nous sommes inspirés des normes du Processus de Kimberley mais plus particulièrement des politiques et les principes de la Déclaration de Washington⁹ à savoir les actions de politiques¹⁰ A5,¹¹ B1,¹² B3,¹³ et B5.¹⁴

L'investigation a porté sur les éléments suivants :

- Analyse du contexte de la zone d'étude ;
- Évaluation de l'intensité des problèmes environnementaux ;
- Niveau de prise de conscience et d'engagement pour le changement environnemental ;
- Le réseau de commercialisation locale du diamant.

2. Collecte des données

Lors de l'enquête, la première étape a consisté à faire une recherche documentaire. Une visite ensuite des sites d'intervention (la ville de Tortiya) en vue de cerner les problèmes environnementaux-clés et leur distribution spatiale. Pour compléter les informations issues des observations directes et notées dans les carnets de bord, nous avons enfin effectué des interviews semi-directives avec certaines autorités de l'administration minière à Abidjan et à Tortiya avec les communautés et autorités locales pour une analyse des contextes environnementaux et sociaux.

Une fiche de collecte de données d'évaluation environnementale a été conçue reprenant des indications clés en lien avec les facteurs humains et sociaux (l'équilibre du genre au niveau des sites d'extraction, l'état des enfants observés, les artisans), les facteurs écologiques (présence de sites érodés, la qualité de la rivière Bou, l'état de la déforestation, l'état des écosystèmes, la qualité et le type des sols,) et les facteurs économiques (les principales sources économiques et le système de commercialisation).

⁹ Vous trouverez le détail des politiques dans « le cadre de diagnostic de la Déclaration de Washington » suivant le lien suivant http://usaidlandtenure.net/sites/default/files/USAID_Land_Tenure_Washington_Declaration_Diagnostic_Framework_FRENCH.pdf

¹⁰ <http://www.kimberleyprocess.com/fr/system/files/documents/2012%20Washington%20Declaration%20FR.pdf>

¹¹ A.5 : Habilitation des mineurs artisanaux à travailler directement avec les acheteurs et les investisseurs

¹² B.1 : Soutien à des moyens de subsistance complémentaires au sein des collectivités ASM

¹³ B.3 : Atténuation des dommages à l'environnement

¹⁴ B.5 : Hygiène du travail et sécurité des travailleurs

Le niveau d'appréciation s'est fait par observation libre telle que décrite par Neuman (2011)¹⁵ avec des questions simples et ouvertes auprès des personnes du village rencontrées.

Toutes les informations recueillies auprès des personnes concernées étaient ensuite confrontées pour validation.

III. UNE RESERVE DE RESSOURCES DIAMANTIFERES NON NEGLIGEABLE

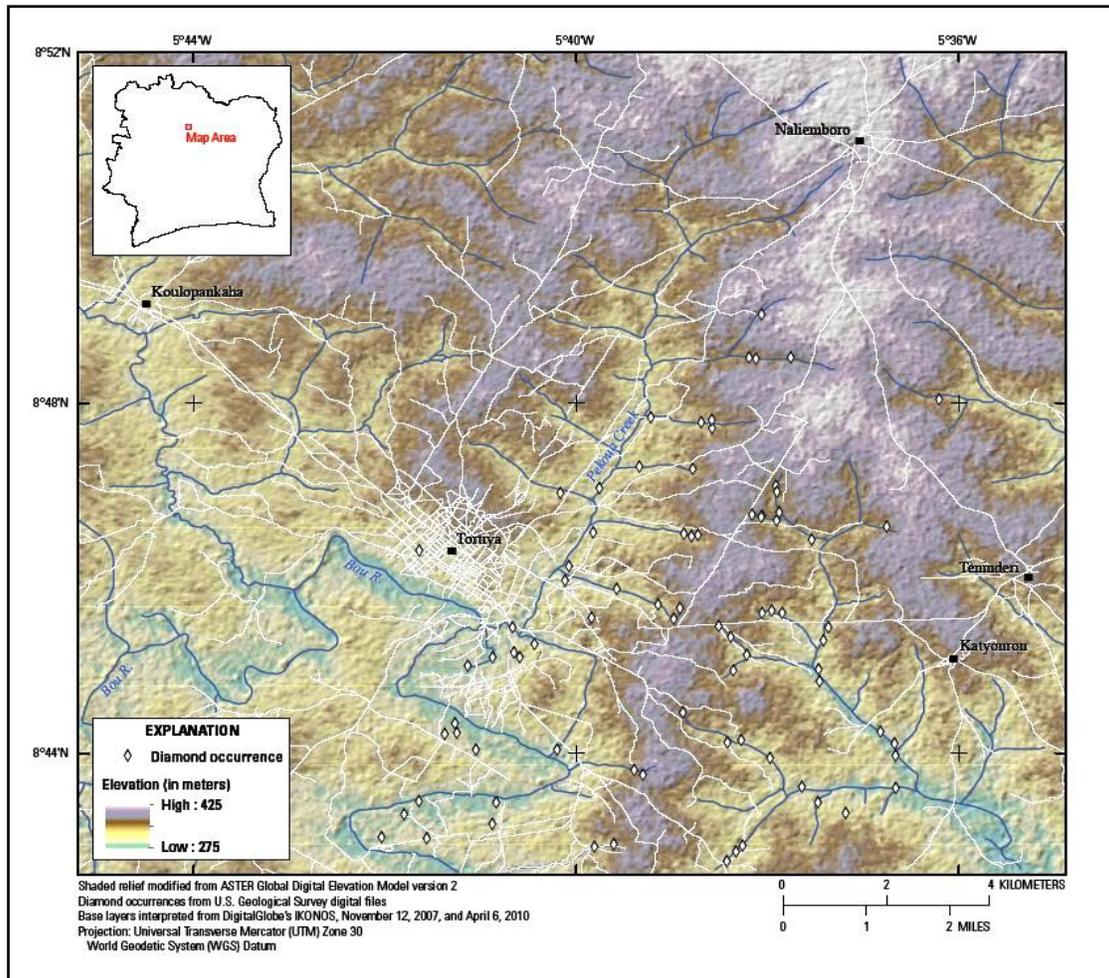


Figure 1: Carte topographique de Tortiya montrant les zones diamantifère (Chirico et Malpeli, 2013)

Une étude¹⁶ géologique a été effectuée par l'USGS (United States Geological Survey)¹⁷ dans le but de calculer les ressources potentielles et la capacité de production diamantifère des

¹⁵ Neuman, L.W., 2011, Social research methods. Qualitative et quantitative approaches. Ed. Pearson, 631 p.

¹⁶ Chirico, P.G., and Malpeli, K.C., 2013, Reconnaissance investigation of the rough diamond resource potential and production capacity of Côte d'Ivoire: U.S. Geological Survey Scientific Investigations Report 2013-5185, 46 p.

¹⁷ L'USGS (United States Geological Survey), littéralement « Institut d'études géologiques des États-Unis », est un organisme gouvernemental américain qui se consacre aux sciences de la Terre. Il est notamment chargé de la surveillance de l'activité

gisements de Tortiya et les résultats révèlent qu'après avoir soustrait la production historique, il pourrait exister un total de 1 100 000 carats de réserve à Tortiya. Mais il faudrait étendre davantage les recherches et aller plus loin dans les estimations car d'autres études donnent de meilleures perspectives de production. Une étude¹⁸ à partir de la cartographie géologique radar dans la région de Tortiya a apporté des résultats nouveaux tant du point de vue de la distribution des formations lithostratigraphiques que du point de vue structural. L'approche par l'imagerie satellite radar ERS donne des résultats nouveaux qui améliorent nettement les cartes géologiques préexistantes. L'étude met en évidence pour la première fois dans la localité de Tortiya, à l'est du fleuve Bou, des structures circulaires emboîtées (Ki) qui pourraient correspondre à des pipes kimberlitiques qui correspondent aux zones de production primaire du diamant. Au sein du domaine granitique de Tortiya, l'analyse fine de la texture des images radar ERS a permis de discriminer des unités granitiques et de cartographier de nouvelles zones de failles.

Une autre étude¹⁹ des reliefs et des matériaux autour de Tortiya a montré l'existence d'une large gamme de placers diamantifères: des dépôts éluviaux, colluviaux, alluviaux et hybride alluviaux/colluviaux. La plupart des diamants ont été récupérés jusque là, à partir de placers colluviaux,²⁰ qui se composent de différents types de régolithe. Enfin selon le groupe d'expert des Nations Unies²¹ en Côte d'Ivoire, l'accès aux données rassemblées par l'ancienne entreprise d'extraction industrielle, la Société de recherche et d'exploitations minières en Côte d'Ivoire (SAREMCI) à Tortiya, indiquent que la rivière Bou pourrait présenter des dépôts alluviaux de diamants sur son cours fossile, à une profondeur de 4 à 6 mètres. Selon d'anciens géologues de la SAREMCI à Tortiya, l'exploitation semi-industrielle des diamants par le dragage de la rivière Bou le long de son cours fossile est faisable tant techniquement que financièrement.

IV. LE REGNE DES CLANDESTINS ET DE L'ANARCHIE

Avant la crise²² politico-militaire en Côte d'Ivoire du 19 septembre 2002 qui avait conduit à la séparation du pays en deux zones géographiques distinctes : le sud tenu par les Forces armées régulières de Côte d'Ivoire et le nord tenu par les Forces armées des Forces nouvelles (ex. rébellion), les exploitants artisanaux de Tortiya exerçaient tous dans un contexte légal et détenaient des autorisations régulièrement délivrées par l'administration minière. Du début de

sismique sur son territoire et à travers le monde. Son activité se rapproche de celle du Bureau de recherches géologiques et minières en France.

¹⁸ Koffi BG, Ouattara G, Yao AK, Deroin JP (2008) Réalisation de spatio-cartes géologiques à l'aide de l'imagerie satellitale radar ERS pour une prospection minière efficace en Afrique de l'Ouest. Application aux localités de Tortiya et Tienko en Côte d'Ivoire. Photo-interpretation 44(1): 12-18.

¹⁹ Teeuw R.M, 2002, Regolith and diamond deposits around Tortiya, Ivory Coast, West Africa, Catena, 49, 111-127.

²⁰ Casanova, R., 1968. Les diamants et les minéraux du gisement de Tortiya (Côte d'Ivoire) Diplôme d'Etudes Supérieures. Faculté des Sciences, Université d'Abidjan, 51 pp. (Unpublished thesis for the University of Abidjan).

²¹ Lettre datée du 14 avril 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire faisant état du Rapport final du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire établi en application du paragraphe 19 de la résolution 2101 (2013) du Conseil de sécurité.

²² Thomas Hofnung, 2005, La Crise en Côte d'Ivoire - Dix clés pour comprendre, Editions La Découverte. 140 p.

la crise à aujourd'hui, les conditions se sont dégradées et toutes les autorisations ont expirées sans être renouvelées. On se trouve alors en présence d'une production artisanale obtenue dans des conditions d'anarchie totale, échappant en partie aux filières commerciales légales.

1. Les exploitants artisanaux de Tortiya, tous des clandestins

A Tortiya, on peut observer sans difficulté sur les sites miniers à proximité de la ville et souvent à 2 ou 3 kilomètres, plusieurs personnes non identifiées qui creusent des puits à ciel ouvert et des galeries à plusieurs dizaines de mètres de profondeur. Certains restent à la surface et font descendre des seaux avec des cordons que d'autres remplissent sous terre. Le travail se fait avec du matériel très basique, pioches, seaux, cordes. D'autres s'adonnent aux lavages des graviers sur les rives de la rivière Bou ou des affluents de la rivière Andjou.

Le code²³ minier ivoirien stipule en son article 65 que « l'autorisation d'exploitation minière artisanale est accordée par arrêté du Ministre chargé des Mines, sous réserve des droits antérieurs, après consultation des autorités administratives compétentes et des communes urbaines ou communautés rurales concernées ». A cela s'ajoutent les articles 104 et 105 du décret²⁴ d'application 2014-397 qui précisent respectivement que « la production de diamants bruts est subordonnée à la détention d'un permis d'exploitation, d'une autorisation d'exploitation minière semi-industrielle ou d'une autorisation d'exploitation minière artisanale délivrés par l'Administration des Mines à cet effet ». Et que « Le titulaire du permis d'exploitation, le bénéficiaire d'une autorisation d'exploitation minière, les ouvriers, les coursiers et les collecteurs de diamants bruts doivent détenir une carte d'identification délivrée par l'Administration des Mines ».

Contrairement aux dispositions légales, aucun des exploitants rencontrés ou interviewés sur les différents sites ne possède une autorisation, ni carte d'exploitant minier, ni carte d'ouvrier minier, ni carte de coursiers ou de collecteur de diamant brut.

Il est très difficile de donner le nombre exact de personnes actives sur place mais ce qui est certain, c'est qu'elles arrivent à travailler clandestinement au vu et au su de tous.

2. Le travail des femmes et des enfants, une réalité

Il existe en Côte d'Ivoire deux grandes zones d'extraction diamantifère, Séguéla la plus importante et Tortiya. Et dans ce secteur, c'est seulement à Tortiya qu'on retrouve dans les mines, les femmes et les enfants.

En ce qui concerne les femmes, elles interviennent quasiment à tous les niveaux dans le circuit de production. On les retrouve à tous les niveaux du circuit, depuis la remontée des graviers,

²³ Loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant Code minier de la République de Côte d'Ivoire.

²⁴ Décret n° 2014-397 du 25 juin 2014 déterminant les modalités d'application de la loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant Code Minier de la République de Côte d'Ivoire.

son transport jusqu'au traitement. Les femmes sont souvent impliquées dans la remontée et le lavage des graviers. A côté de ces travaux directement liés à la production proprement dite, les femmes jouent également un rôle majeur dans des activités annexes, comme la cuisine, le petit commerce et le ravitaillement des sites en nourriture et en eau. Si les femmes doivent rencontrer sans doute plus de difficultés dans l'exploitation artisanale clandestine de diamant, on doit facilement deviner qu'elles se battent courageusement pour améliorer leurs conditions économiques au côté des hommes. Mais là où un problème se pose, c'est au niveau du travail des enfants en général, le travail souterrain est réservé aux personnes adultes. Par contre, certains travaux sur les sites sont quelque fois réservés aux jeunes garçons. Il s'agit essentiellement du transport et du traitement du minerai, les corvées d'eau et la surveillance des bébés sur le site. En règle générale, il y a de grands risques que les rares structures éducatives autour des sites miniers soient désertées, car les enfants pourraient être tentés d'aller travailler dans les mines pour gagner de l'argent au lieu d'aller à l'école.



Figure 2 : Présence d'enfants travaillant sur un site
Crédit : M.Yoboué/GRPIE

Et sachant que les sites miniers sont rarement permanents, les groupes de mineurs migrent très rapidement vers d'autres sites au gré des nouvelles découvertes et/ou des rumeurs. Suivant cette migration, les enfants peuvent abandonner ainsi l'école. Dans d'autres cas, les enfants peuvent décider d'eux-mêmes de quitter l'école pour gagner de l'argent et tenter leur chance comme leurs aînés qui, grâce à cette activité, ont pu s'acheter une moto ou de beaux vêtements. La pauvreté des artisans miniers pourrait aussi conduire à faire travailler les enfants. Chaque membre de la famille étant une bouche à nourrir, tous sont appelés à contribuer au revenu familial. Les enfants sont alors appelés à travailler, afin de contribuer à la survie de la famille, bien que cela nuise à leur développement mental, physique et affectif.

3. Lieux de prolifération de produits dangereux

Sur les différents sites miniers visités à Tortiya, nous avons constaté la présence aux abords des puits, d'un nombre impressionnant d'étuis vides d'un produit fortement utilisé par les artisans miniers. Il s'agit du « Sudrek, Extra Strength », produit contenant de la caféine, en principe

utilisé dans les cas de migraines, ou comme diurétique et laxatif léger, vendu à travers des activités clandestines de commerce de produits pharmaceutiques.



Figure 3 : Des étuis vides de Sudrek, Extra Strength jonchant les abords des sites miniers
Crédit : M.Yoboué/GRPIE

Les artisans miniers attestent qu'ils utilisent ce produit pour lutter contre les sensations de fatigue, provoquer un regain d'énergie et couper la faim. Ce stimulant peut être dangereux pour la santé et son excès peut causer des troubles du sommeil, des irritations gastriques, une augmentation du stress et de la nervosité, accentuer l'anxiété, des troubles cardiaques et des intoxications mortelles (Sissoko, 1999)²⁵. Il est aussi dangereux pour les artisans miniers à cause des mauvaises conservations et prescriptions de ces vendeurs de rue qui ne savent ni lire, ni écrire. Il faut souligner que, dans beaucoup de pays, le marché illicite des médicaments sert de support au trafic illicite des stupéfiants.

V. DES DEGATS ENVIRONNEMENTAUX CATASTROPHIQUES

1. Des constats alarmants sur les pratiques et réalités

Les méthodes et techniques inappropriées adoptées par les artisans miniers à Tortiya pour l'extraction du diamant causent des dommages considérables à l'environnement en mettant en danger tout l'écosystème des zones exploitées.

▪ *Le déboisement, la déforestation et la dégradation des sols sont perceptibles*

Le principal dégât perceptible sur l'environnement est surtout lié à l'érosion du sol provoquée par l'élimination du couvert végétal. Les terres dénudées sont plus facilement emportées par les pluies. L'exploitation ne se fait malheureusement pas sans couper et arracher les arbres qui

²⁵ SISSOKO S. Contribution à la définition d'une stratégie de suppression de la vente illicite des Médicaments dans les marchés de rue à Bamako. Thèse Pharmacie Bamako, 1999.

sont sur les parcelles. La superficie défrichée est souvent trop grande par rapport aux besoins des mines. On assiste à une « déforestation » importante des zones exploitées.



Figure 4 : Sol érodé et dégradé par l'exploitation artisanale
Crédit : M.Yoboué/GRPIE

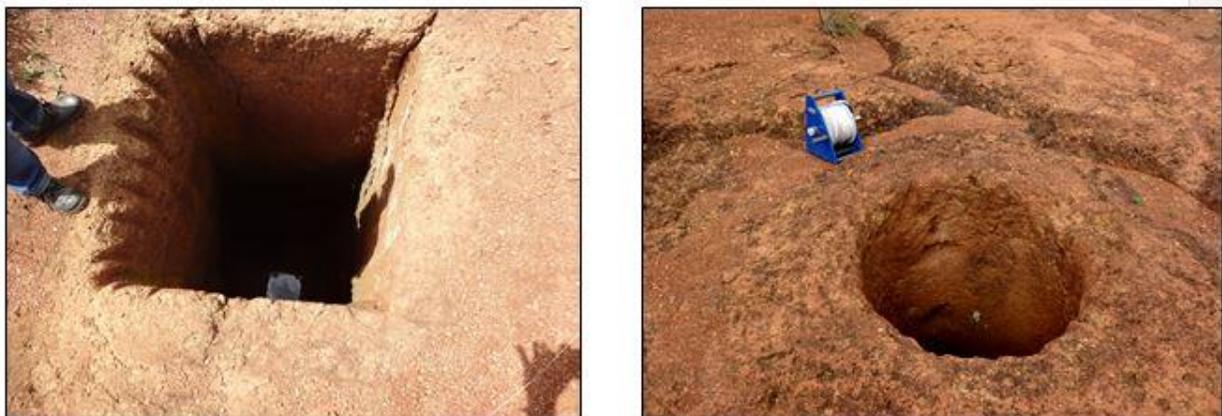


Figure 5 : Des galeries sous-terraines impressionnantes sur des terrains couverts de cuirasse latéritique
Crédit : M.Yoboué/GRPIE

L'ouverture de tranchées, de puits, du grattage et du retournement des sols entraînent la fragilisation des sols et la destruction progressive des terres agricole dans un contexte déjà marqué par l'insécurité alimentaire et la pauvreté. On peut observer par endroit des puits et galeries profondes, jalonnés de déblais et de rejets (figure 6) qui occupent des espaces de culture d'anacarde.²⁶

²⁶ Fruit de l'anacardier appelé aussi noix de cajou. L'anacardier, originaire des Indes est introduit en Côte d'Ivoire depuis 1957. La Côte d'Ivoire est actuellement le premier pays producteur africain de noix de cajou. L'anacardier, outre son intérêt forestier et de lutte antiérosive est cultivé pour l'exploitation des noix de cajou.

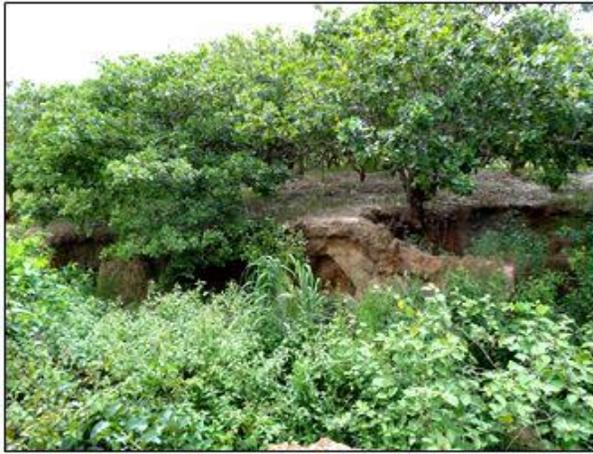


Figure 6 : Puits et galeries dans une plantation d'anacarde
Crédit : M.Yoboué/GRPIE

Ces pratiques semblent prendre une telle ampleur que certains habitants de Tortiya interrogés se plaignent qu'il n'y a plus suffisamment de terres pour la production agricole ou que ces terres sont minées par des galeries souterraines et que leurs animaux sont souvent pris au piège dans les puits ou des glissements de terrain sur les sites diamantifères abandonnés.

- ***Dégradation des berges et du lit de la rivière Bou et Andjou***

Les exploitations alluvionnaires de diamant qui se déroulent sur les rives de la rivière Bou et Andjou sont de plus en plus inquiétantes au regard de leurs impacts.

Ces exploitations qui s'accompagnent fréquemment d'une destruction des berges et d'apports massifs en sédiments, peuvent localement perturber l'équilibre des rivières. La création des turbidités par le processus de lavage du gravier et la contamination des eaux par les boues peuvent entraîner un appauvrissement de la faune aquatique et ainsi limiter les activités halieutiques.



Figure 7 : Artisans miniers en pleine activité de lavage de graviers dans la rivière Bou (image de gauche) et Andjou (image de droite)
Crédit : M.Yoboué/GRPIE

Sans se limiter au lavage, on a pu observer que certains artisans miniers s'adonnaient à un autre genre d'exploitation consistant à retirer directement le sol du fond du cours d'eau à l'aide de pelle.



Figure 8 : Artisans miniers retirant directement le sol du fond de la rivière Bou
Crédit : M.Yoboué/GRPIE

Cette pratique pourrait créer une modification de l'équilibre géomorphologique et biologique du cours d'eau et sur les habitats écologiques du lit de la rivière.

- **Destruction de certaines infrastructures de la ville**

Tortiya était il y a quelques années un endroit très agréable et bien attrayant, avec l'existence d'un aéroport. Le village était visité par quelques touristes qui pouvaient s'offrir des promenades en pirogue, sur le fleuve Bou peuplé d'hippopotames. Mais aujourd'hui les hippopotames ont totalement disparu et l'aéroport de la ville a été détruit par les exploitants

miniers à la recherche du diamant. La piste d'atterrissage a été transformée en parcelle d'exploitation minière.



Figure 9 : Le hangar de l'aérodrome détruit et des exploitants clandestins qui creusent sur la piste d'atterrissage
Crédit : M.Yoboué/GRPIE

Rappelons que le conflit et les années de « ni paix, ni guerre » qu'a connu la Côte d'Ivoire ont été profitables aux militaires ainsi qu'aux rebelles des Forces Nouvelles (FN)²⁷, car parmi d'autres ressources naturelles (comme le cacao, le bois, le coton, l'or), les diamants ont contribué au financement des rebelles²⁸ des Forces Nouvelles qui occupaient le nord du pays dont la ville de Tortiya. L'ancien bâtiment de la Sous-préfecture qui avait servi à la « compagnie Delta Force » des forces armées des Forces Nouvelles, considéré à l'époque comme une prison de guerre, était plutôt utilisé pour l'exploitation minière. Les galeries souterraines creusées à l'intérieur du bâtiment ont fini par entraîner son effondrement. Ce bâtiment qui servait de bureau pour l'administration locale se retrouve aujourd'hui abandonné.

²⁷ Les Forces nouvelles de Côte d'Ivoire (FNCI) étaient une coalition de mouvements rebelles : le MPCI, le MPCI et le MJP. Guillaume Soro, actuelle Président de l'Assemblée Nationale, fut le secrétaire général des Forces nouvelles dont l'armée occupait 60 % du territoire national de 2002 à 2007. Elles contrôlaient principalement la partie nord de la Côte d'Ivoire.

²⁸ Une enquête conduite en septembre 2005 par Global Witness révélait que la production illégale de diamants bruts au nord de la Côte d'Ivoire constituait «un revenu important pour les Forces nouvelles», qui persistaient à refuser de désarmer. Selon les informations recueillies par les différentes équipes d'enquêteurs, «des dizaines de creuseurs travaillent dans les mines de diamants de trois villages du nord-ouest de la Côte d'Ivoire, Seguéla, Bobi et Diarabana, mais aussi dans la région de Tortiya».



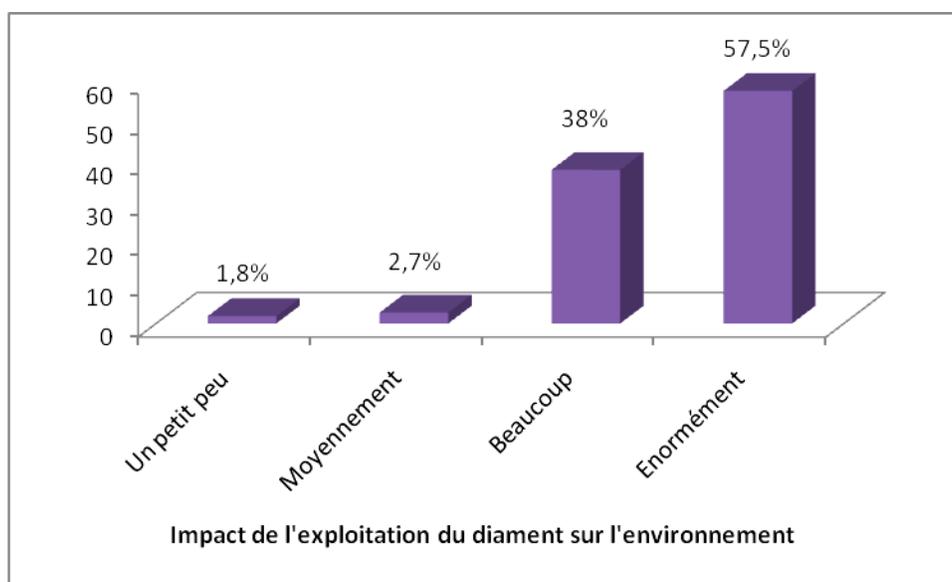
Figure 10 : Bâtiment de l'ancienne Sous-préfecture de Tortiya, effondré sous l'effet des galeries souterraines
Crédit : M.Yoboué/GRPIE

2. Perceptions et préjugés des exploitants artisanaux

▪ Perception sur l'impact de l'exploitation de diamant sur l'environnement

En ce qui concerne l'impact de l'exploitation du diamant, la quasi-totalité des exploitants artisanaux pensent que cette activité un impact négatif sur l'environnement. En effet, 38% affirment que leur activité contribue beaucoup à la dégradation de l'environnement.

Dans une proportion plus grande, soit 57,5% d'entre eux ont conscience que leur activité diamantifère dégrade énormément l'environnement (l'eau, le sol et la forêt).



Graphique : Perception sur l'impact de l'exploitation sur l'environnement

- **Classification problèmes environnementaux**

En matière de problématiques environnementales, les exploitants miniers accordent plus d'importance à la dégradation du sol. Les problèmes de déforestation viennent en seconde position. Ces deux premiers problèmes environnementaux sont suivis en troisième position par la pollution de l'eau qui devrait être utilisée pour plusieurs besoins sans oublier celui de l'exploitation agricole.

	Moyenne des scores	Rang
Dégradation du sol	2,88	1
Déforestation	2,51	2
Pollution de l'eau	1,48	3
Diminution de gibiers	0,09	4
Diminution de poissons	0,06	5

Tableau 1 : Classification des problèmes environnementaux sur le site minier de Tortiya

- **Existence d'actions pour la réduction des impacts environnementaux**

Tous les travailleurs que nous avons rencontrés sur les sites miniers diamantifères de Tortiya ont affirmé qu'aucune action n'est entreprise à leur niveau pour réduire les impacts environnementaux.

- **Raisons de l'absence d'actions de réduction des impacts environnementaux**

Sur les trois raisons identifiées, la première est le manque de connaissances sur la technique de réduction des impacts environnementaux.

	Oui (%)	Non (%)
Abandon du chantier après exploitation?	62,8	37,2
Il n'est pas possible de réduire les impacts	72	28
Je ne sais pas comment réduire les problèmes	2,3	97,7

	Moyenne des scores	Rang
Je ne sais pas comment réduire les problèmes	1,99	1
Il n'est pas possible de réduire les impacts	1,19	2
Abandon du chantier après exploitation	1,28	3

Tableau2 : Classification des raisons de non réduction des impacts environnementaux

- **Activités génératrices de revenus empêchées par l'exploitation de la mine**

A la suite de nos enquêtes de terrain, les mineurs ont affirmé dans une proportion de près de 44,2% que l'exploitation minière a empêché la création de nouvelles activités génératrices de revenus. Ceux qui ont noté que l'exploitation artisanale du diamant empêche la création d'activités génératrices de revenus, n'ont cité que le secteur agricole comme victime. Cela s'explique par le fait que l'agriculture est la seule activité secondaire de ces exploitants artisanaux.

Activités génératrices de revenus empêchées par l'exploitation de la mine		
	Effectif	Pourcentage
Agriculture	15	46,88
Anacarde	8	25,00
Cacao	3	9,38
Cacao/Anacarde	6	18,75
Total	32	100,00

Tableau 3 : Classification des activités empêchées par l'exploitation de la mine

- **Règles de protection environnementale et de réhabilitation**

Plus de 98% des travailleurs du secteur sont d'accord de l'instauration de règles collectives en vue de protéger et réhabiliter les sites miniers. L'approche individuelle de protection n'est souhaitée que par moins de 2% d'entre eux.

Quel type de règles de protection environnementale et de réhabilitation souhaitez-vous accepter?		
	Effectif	Pourcentage
Règles individuelles	2	1,8
Règles collectives	111	98,2
Total	113	100,0

Tableau 4 : Choix des règles de protection environnementale

- **Avis sur la réhabilitation du site minier après sa fermeture**

Toute la population interrogée est d'accord pour une réhabilitation agricole du site minier après sa fermeture. Cette situation se justifie par le fait que l'agriculture est la seule activité secondaire de certains mineurs.

VI. ABSENCE DE TRAÇABILITE DE LA CHAINE DE COMMERCIALISATION LOCALE

L'exploitation artisanale de diamant, à quelque degré que ce soit, joue un rôle socio-économique important. Le fait que les activités d'extraction se poursuivent et s'intensifient progressivement dans la clandestinité à Tortiya, prouvent manifestement qu'il existe des « mains invisibles » qui drainent les individus vers le secteur. Ce qui certifie aussi l'utilité et l'importance de cette activité pour les artisans miniers, leurs familles et même pour la ville de Tortiya. L'exploitation du diamant pourrait offrir de bonnes perspectives de diversification des activités économiques qui génèrent des effets positifs directs sur la croissance, le revenu, l'emploi et diverses opportunités pour un progrès social et un développement économique de la ville.

Malheureusement, Tortiya est loin de cette perspective, car l'exploitation du diamant continue de se dérouler dans un cadre non officiel et informel. Ces acteurs qui ne détiennent aucun document officiel, œuvrent en dehors de la chaîne officiellement reconnue. En effet, il n'existe aucune donnée sur la production et la commercialisation. Le suivi de la traçabilité du puits à l'exportation, indicateur important dans la mise en œuvre des contrôles internes, est quasi impossible. Le cas Tortiya, perturbent sérieusement l'application effective et efficace du cadre réglementaire, particulièrement le système de contrôle interne mis en place par le gouvernement ivoirien.



Figure 11 : Diamant brut dans la paume des mains d'un exploitant minier clandestin
Crédit : M.Yoboué/GRPIE

La contrebande de diamants bruts se poursuit à Tortiya malgré la levée de l'embargo des Nations Unies. Ce qui laisse penser que les activités menées par les réseaux bien établis et organisés se poursuivent. Le Groupe d'experts²⁹ a recueilli des éléments prouvant l'existence d'un réseau de coursiers, d'intermédiaires et de petits acheteurs locaux et étrangers en activité sur les sites d'extraction de Tortiya.

Ces opérateurs clandestins pourraient vendre les diamants bruts à des acheteurs installés à Korhogo où on les expédierait illégalement hors de Côte d'Ivoire en direction des centres internationaux de commercialisation et de taille. En fait, les activités des mineurs de diamants à Tortiya sont préfinancées par les négociants qui opèrent à Korhogo et qui fournissent aux mineurs de diamants des outils et des denrées alimentaires et leur versent un revenu hebdomadaire de 2 500 francs CFA (Cf. rapport du groupe d'expert des Nations Unies en Côte d'Ivoire).³⁰

Il nous a été donné d'apercevoir au cours de nos visites de terrain, souvent à proximité des lieux de lavage du gravier, des ressortissants maliens et guinéens en activité, à la recherche de diamants bruts. Malgré la présence de l'administration minière et de la gendarmerie, des clandestins, continuent de tirer des profits illicites de l'exploitation des diamants de Tortiya.

²⁹ Lettre datée du 16 septembre 2013, adressée au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) par le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire relatif au rapport de mi-mandat du Groupe d'experts, établi conformément au paragraphe 19 de la résolution 2101 (2013) du Conseil de sécurité.

³⁰ Lettre datée du 14 avril 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire faisant état du Rapport final du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire établi en application du paragraphe 19 de la résolution 2101 (2013) du Conseil de sécurité.

CONCLUSION

La reprise des activités et la remise en conformité du secteur diamantifère à Séguéla ne doivent pas nous conduire à perdre de vue, la misère, l'abandon et l'état de décrépitude très avancée de Tortiya, la seconde zone diamantifère importante du pays. L'exploitation clandestine du diamant dans cette localité est faite à partir de méthodes rudimentaires et des techniques peu rationnelles, qui engendrent des dégradations préoccupantes. A cet effet les décideurs, les techniciens, la société civile, les responsables coutumiers et religieux, les communautés locales devraient œuvrer chacun pour une réorganisation et une mise aux normes de cette exploitation diamantifère, aujourd'hui illicite, utopique et avilissante à Tortiya.

Le diamant doit participer au développement du pays et aider à l'épanouissement des populations, et non servir de fonds de commerce à des contrebandiers ou à des groupements mafieux. Le diamant ne doit pas aussi se produire avec la sueur et le sang des enfants innocents.

Le décret de janvier 2015 portant attribution d'un permis de recherche minière pour le diamant à la Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI) à Tortiya, dans les Départements de Niakaramadougou, de Korhogo et de Dikodougou, doit permettre à la SODEMI de se réimplanter rapidement à Tortiya suivant le modèle entrepris à Séguéla en réorganisant les populations villageoises vivant sur son périmètre minier dans le but de relancer au plus vite son activité d'encadrement à Tortiya. Cela conformément aux principes du Système de certification du Processus de Kimberley et aux objectifs de la déclaration de Washington relatifs à la formalisation du secteur artisanal et au développement communautaire durable.

Le gouvernement ivoirien doit démontrer sa volonté de faire respecter les lois et les exigences minimales du Processus de Kimberley à travers une plus grande mobilisation de l'administration locale à Tortiya. Cela peut se faire par des initiatives émanant de la Sous-préfecture de Tortiya et la direction départementale des mines.



Groupe d'enfants présent sur un site d'exploitation artisanale de diamant à Tortiya.
Crédit : M.Yoboué/GRPIE 2015